



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais d'optique

Question écrite n° 41861

Texte de la question

M. Gerard Leonard appelle l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur la faiblesse du remboursement de certains soins par la securite sociale. Sont notamment concernees les depenses engagees par les assures dans le domaine de l'optique medicale, qui representent pourtant une necessite et ne peuvent etre qualifiees de depenses de confort. Alors que la Caisse nationale d'assurance maladie determine actuellement quelles seront ses orientations futures, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des ameliorations sont prevues concernant le remboursement des depenses d'optique medicale.

Données clés

Auteur : [M. Léonard Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41861

Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4071